

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon a engagé la requalification des espaces publics du quartier de la Part-Dieu. A ce titre, plusieurs espaces ont été identifiés et feront l'objet d'un réaménagement. La place du Lac située devant le bâtiment de la communauté urbaine de Lyon, à l'angle des rues Bouchut et du Lac, bénéficiera prochainement de travaux de réhabilitation dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à madame Blaise du cabinet De Signo.

Le projet qui sera mis en oeuvre est le résultat de la concertation menée avec les riverains. Cette concertation a mis en évidence une demande de création d'une aire de jeux pour enfants, implantée en mitoyenneté avec le jeux de boules qui sera maintenu.

Toutefois, afin d'aménager l'espace de jeux d'enfants dans de bonnes conditions, il s'avère souhaitable de créer un puits de lumière sur la place, ce qui permettrait, par ailleurs, de dégager l'espace nécessaire pour implanter les jeux d'enfants. A cet effet, il est nécessaire de procéder à la coupe de cinq des 61 platanes existants de la place.

Compte tenu de la densité et de la taille des arbres, cette coupe ne modifiera, ni le couvert végétal, ni l'aspect arboré de la place.

Les arbres concernés étant inscrits au plan d'occupation des sols en espaces classés boisés, il convient de demander une procédure d'autorisation de coupe et d'abattage d'arbres ;

B - Propose de délibérer comme suit :

Vu ladite autorisation ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer la demande d'autorisation de coupe ou d'abattage d'arbres.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,